



Prix littéraire « Les Poches de Loches » 2026

Règlement

Article 1 - Organisation

La Librairie *Lire ma Page* et la Ville de Loches (ci-après « les organisateurs ») organisent un prix littéraire nommé « Les Poches de Loches » (ci-après « le Prix »).

Le présent règlement constitue le cadre réglementaire applicable au Prix.

Article 2 - Objet du Prix

L'objet du Prix est de constituer un jury de 30 lecteurs, domiciliés à Loches, qui devra choisir, parmi une sélection de 8 livres, l'ouvrage qui recevra le Prix « Les Poches de Loches ».

Article 2 – Modalités de sélection des ouvrages soumis au Prix

Les 8 titres seront conjointement sélectionnés par la librairie et l'équipe de la Médiathèque, parmi les titres de la rentrée littéraire livres au format « poches », parues à l'automne de l'année précédente. La volonté d'une parité entre les auteurs et autrices participe également au choix des 8 ouvrages.

Soucieux d'être accessible à tous, d'illustrer la diversité des lecteurs et d'ouvrir les champs du livre, ce prix présentera une particularité unique : celle de dépasser les barrières du genre littéraire en sélectionnant 8 titres parmi 8 genres littéraire différents :

- Littérature francophone
- Littérature étrangère
- Biographie ou autobiographie
- Imaginaire ou historique
- Polar
- Romance
- Poésie ou théâtre
- Science-humaine

Article 3 - Participation

Ce prix littéraire est sans obligation d'achat. La participation en tant que juré est ouvert à toute personne résidant sur la commune de Loches, à partir de 16 ans révolus.

Article 4 - Modalités d'inscription pour devenir juré

La période d'inscription commencera le 19 janvier et sera clôturée le 4 février 2026. Seules les candidatures complètes et transmises avant le 4 février à minuit au plus tard seront acceptées.

Pour s'inscrire, le candidat-juré devra :

- Compléter le formulaire d'inscription en ligne, en indiquant ses nom, prénom, adresse E-mail, adresse postale, numéro de téléphone et date de naissance ;
- Fournir une copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois pour justifier de sa résidence sur Loches.



Médiathèque Jacques Lanzmann :

02 47 59 29 57 / mediatheque@mairieloches.com

Librairie Lire ma Page :

02 47 92 80 79 / liremapage@gmail.com

Le formulaire d'inscription sera disponible en ligne, sur le site de la [Ville de Loches](#), sur la Page dédiée au Prix.

Article 6 - Modalités de constitution du jury

Le jury sera constitué de 30 personnes, résidant sur Loches et sélectionnées par tirage au sort parmi les candidatures reçues. Les candidats-jurés seront informés par mail ou par téléphone, le 5 février 2026, de leur sélection ou non. Dans la mesure du possible, une parité homme/femme dans la composition du jury sera recherchée.

Article 7 - Modalités de désignation des livres gagnants du Prix

Les 8 ouvrages sélectionnés seront mis à la disposition des jurés. Ces derniers seront répartis en binôme et chaque binôme recevra un lot de 8 livres qu'ils lieront en alternance. Les lots de livres seront à récupérer auprès de la médiathèque ou de la librairie les 6 et 7 février.

4 réunions entre les membres du jury et les organisateurs sont programmées afin d'échanger sur leurs lectures. 2 livres seront abordés à chaque réunion, selon le planning suivant :

- Le 6 mars, à 18h : échanges sur les titres des ouvrages « Littérature francophone » et « poésie/théâtre » (médiathèque) ;
- Le 31 mars, à 18h : échanges sur les titres des ouvrages « Littérature étrangère » et « Polar » (librairie) ;
- Le 28 avril, à 18h : échanges sur les titres des ouvrages « Biographie » et « Romance » (médiathèque) ;
- Le 26 mai, à 18h : échanges sur les titres des ouvrages « Imaginaire/roman historique » et « Sciences-Humaines » (librairie).

A l'issue des quatre mois et de la remise du Prix au lauréat, les lots de livres seront restitués aux organisateurs.

Communication

Une page dédiée au Prix sur le site de la Ville, ainsi qu'une page facebook @lespochesdeloches, permettent de relayer les informations au jury et au public. Le Prix sera également relayé sur tout autre support ou par tout autre médium (notamment sur tout autre réseau social, magazine, radio etc.) pour le faire connaître et rayonner.

Un groupe WhatsApp ou Instagram sera également créé par la librairie avec les jurés qui le souhaitent, pour échanger sur la sélection pendant tout le déroulement du Prix.

Modalités du vote pour désigner le Prix

Les jurés devront choisir individuellement l'un des titres parmi les 8 ouvrages sélectionnés et exprimeront leur choix anonymement par un bulletin de vote en ligne. Les votes devront être exprimés entre le mercredi 27 et le dimanche 31 mai 2026, minuit, afin qu'ils soient pris en compte. L'ouvrage qui aura reçu le plus de voix deviendra le lauréat du Prix.

Désignation du Prix

Le titre de l'ouvrage ayant remporté le Prix sera dévoilé fin juin 2026 aux jurés et au public, à la médiathèque, en présence de l'auteur (dans la mesure de ses possibilités) et du parrain du Prix, Jean-Marie Laclavetine.

L'ouvrage récompensé sera signalé à la librairie et à la médiathèque par un bandeau.

Acceptation du règlement

La participation au Prix entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



Médiathèque Jacques Lanzmann :
02 47 59 29 57 / mediatheque@mairieloches.com
Librairie Lire ma Page :
02 47 92 80 79 / liremapage@gmail.com